



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°24/057**

**Direction territoriale du Havre**

La Société EUROMASTER France, 180 avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, SIREN 392 527 404 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au centre routier sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société EUROMASTER France ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-103 portant sur la dépendance susvisée le 13 novembre 2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une surface de 5 029 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-103 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.